

# Entretien avec Philippe Maurice, historien

**Aujourd'hui âgé de 59 ans, Philippe Maurice a échappé à la peine de mort. Il a été gracié par François Mitterrand en 1981. Sa peine a été commuée en peine de prison. Devenu un spécialiste du Gévaudan au Moyen-Âge, il a été libéré en 2000 et est actuellement chargé de recherche au CNRS en poste à l'EHESS.**

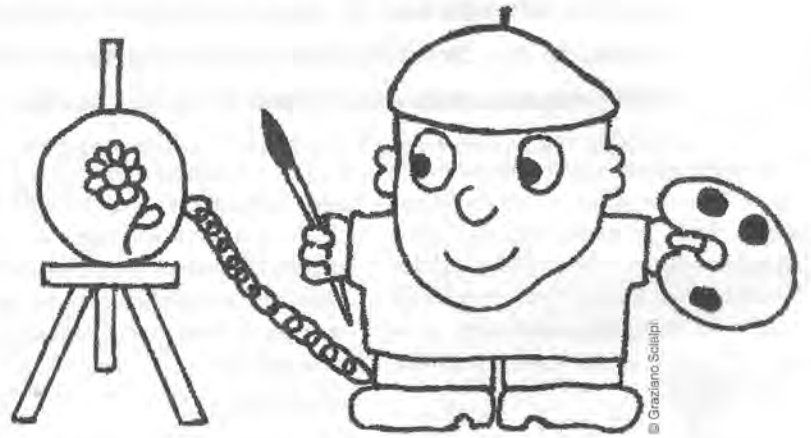
*Comment êtes-vous entré en contact avec l'histoire ?*

Au début je voulais faire de la philosophie puis de la psychologie. La personne qui s'occupait des études à Fleury-Mérogis m'en a découragé, craignant le travers de l'introspection. Elle a eu un argument plus solide, qui était : « vous aurez des travaux pratiques et là où vous êtes, ça sera impossible ». Je me suis tourné facilement vers l'histoire, qui m'avait toujours passionné. Le parcours a été un peu dur au début (1985-1987), le ministère de la Justice voyait d'un bon œil un détenu, avec un dossier comme le mien, qui se met à étudier et donc se calme un peu plutôt que de s'agiter. En revanche, l'administration m'a mis des bâtons dans les roues. Progressivement, les choses se sont normalisées.

Ma première année, c'était à Paris 10-Nanterre puisque j'étais à Fleury. La deuxième, j'étais à Moulins-Yzeure ; mais je me suis heurté à un sous-directeur et j'ai tout envoyé promener. J'ai repris les études à Saint-Maur. De ma deuxième année effective jusqu'au doctorat, j'ai été à l'université de Tours. En DEUG et en Licence, un administratif de l'université collectait les cours des étudiants et me les apportait. J'avais rencontré une universitaire, Christiane Deluz, qui était venue me faire passer des oraux, elle était médiéviste. Souvent la spécialisation tient à des rencontres. J'ai choisi le Moyen-Âge, ce qui m'a permis de prendre de la distance. Si j'avais fait de l'histoire contemporaine, ma recherche aurait rejoint ma révolte et ma révolte la recherche. Avec Bernard Chevalier, C. Deluz formait le binôme qui a dirigé mes travaux de la maîtrise au doctorat (débuté en 1990).

*Comment avez-vous eu accès à vos sources, comment s'est organisé le travail et la soutenance ?*

L'université de Tours m'a prêté un ordinateur et un lecteur de microfilms, j'avais tout ça en cellule. La directrice des archives départementales de la Lozère a fait quelque chose d'assez exceptionnel. À l'époque, les centres départementaux commençaient à microfilmer



leurs archives et elle a lancé son programme de microfilmage en s'attaquant aux registres de notaires. Donc je lui donnais les cotes, elle microfilmaient puis je travaillais. J'ai dépouillé environ 150 registres de notaires en latin, des dizaines de milliers de pages, ça m'a pris deux ans.

Pour les livres, mes professeurs me les apportaient. Ils étaient intervenus pour que je puisse emprunter à la BU de Caen. Mais j'avais un problème, c'était l'accès au catalogue... ça a vite capoté. J'ai eu la chance d'avoir ma mère, des amis, etc. qui m'ont offert des ouvrages. Quand je suis sorti, j'avais environ 300 livres.

Pour la maîtrise, la soutenance, à la prison de Moulins, a été « semi-publique »

au sens où l'université avait demandé que des étudiants, ainsi que deux ou trois détenus de Moulins qui suivaient des cours d'histoire de cette université, puissent y assister. Pour la thèse, c'était en 1995, l'université refusait de le faire en milieu fermé. Le directeur de Caen et la Juge d'application des peines (JAP) avaient l'envie de faire tout ce qu'ils pouvaient pour faciliter la réinsertion. Ils se sont solidairement joints à l'université de Tours, la JAP a autorisé mon extraction et nous sommes partis avec le directeur et deux gardiens. Une voiture avec deux gendarmes nous suivait. En revanche, l'université a refusé les gendarmes et a fait savoir qu'en uniforme, sur un campus, c'était hors de question. Donc les gendarmes ont assisté mais en civil !

*Quel a été votre parcours professionnel après le doctorat ?*

En 1995, j'avais déjà publié quelques articles, j'en ai publié d'autres et puis j'ai publié la thèse<sup>(1)</sup>, ça m'a pris une bonne année pour la transformer en livre.

Mais la situation devenait un peu inconfortable. J'avais tissé des liens avec le milieu universitaire par les études mais ces liens risquaient alors de se distendre. B. Chevalier et C. Deluz ont continué à se mobiliser pour ma libération. Ma libération conditionnelle a été refusée deux fois : une fois par Jacques Toubon qui m'a dit plus tard que ça lui aurait causé trop d'histoires avec les syndicats de policiers, une autre fois par Élisabeth Guigou. Mais la deuxième fois, en 2000, elle l'a acceptée. Entre les deux demandes, une pétition non publique avait été envoyée à la garde des Sceaux, signée par une centaine d'universitaires.

En 1999, je suis sorti en semi-liberté pendant quatre mois. De Caen, je suis allé à Tours, je rentrais tous les soirs à la prison après avoir travaillé à l'université. J'étais attaché de recherche dans un laboratoire d'archéologie où je faisais de la recherche en archives. Mon contrat a été renouvelé, ce qui m'a mené jusqu'à l'été. L'année suivante, j'ai été post-doc en obtenant une bourse de la Région Centre. Ensuite, j'étais au chômage. Puis, en 2002, j'ai obtenu un CDI, comme cadre au CIRAD (Centre de coopération internationale de recherches agronomiques et de développement), affecté au CRH (EHESS-CNRS), comme chargé de recherches. ●

*Propos recueillis par Fabrice Guilhaud*

(1) *La Famille en Gévaudan au XVIII<sup>e</sup> siècle. 1380-1483*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.